

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57161 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.98.92.93
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4308

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0029, relatif à l'aménagement d'un magasin de vente de chocolats dans la cellule H7, du bâtiment H, sous l'enseigne « MARCHE AU CHOCOLAT DE NEUVILLE »,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 30 octobre 2015,

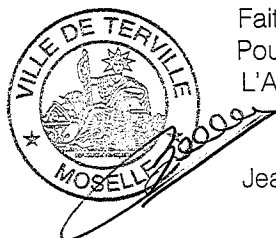
VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 24 septembre 2015,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 24 novembre 2015

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « MARCHE AU CHOCOLAT DE NEUVILLE » dans le bâtiment H, cellule H7, situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 26 novembre 2015.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 24 novembre 2015
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : 26 NOV. 2015